

Publié sur le site internet de la commune le

Le Maire

Frédéric VALLOS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2023-087

Séance du 16 OCTOBRE 2023

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 16
Qui ont pris part à la délibération	: 19
<u>Date de la Convocation</u>	: 09/10/2023
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 09/10/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 16 octobre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BOURDELEAU Alexandra, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie-Claude, M. JACQUET Alain, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, Mme SOUZY Eva.

ABSENT EXCUSE

POUVOIR

Mme BRUYAS Séverine a donné pouvoir à Corine MARTIN GAJAC

Mme GAUTIER WILL Pascale a donné pouvoir à Eva SOUZY

M. ROCHE Gilles a donné pouvoir à Jean DA COSTA

M. Alain JACQUET a été nommé secrétaire de séance.

Objet : CCDSV - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de la gestion des déchets pour l'année 2022.

Monsieur le Maire expose que les conseillers municipaux ont été destinataires du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de la gestion des déchets pour l'année 2022,

Le rapport a été approuvé lors du conseil communautaire du 14 septembre 2023

Le Conseil municipal devra prendre acte de cette présentation

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- Prend acte du rapport annuel d'activités de la CCDSV
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à la CCDSV
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à la Préfecture de l'Ain.

Ainsi fait et délibéré

le 16 octobre 2023

Pour extrait conforme,

Le Maire

Frédéric VALLOS

Le secrétaire de séance

Alain JACQUET

